

Image not found or type unknown



Suis en droit de reclamer une prime au prorata de la prime anu?

Par **richard28**, le **09/09/2008** à **10:08**

Bonjour, rnrnJ'ai démissionné de mon poste de commercial cette année le 11 juillet et je fini mon préavi le 10 octobre. J'avais une prime annuelle en 2008 de 12000 Euro si je faisais mon objectif de 1850.000 Euro. rnrnRien n'est stipulé dans le contrat de travail pour cette prime annuelle si je quitte la societe. rnrnMon resultat à fin Auout est de 1430.000 Euro. Mon chef veut me donner une prime au prorata de ma présence dans la société et non pas au prorata des résultats car j'ai déjà atteint mes objectifs pour fin septembre (1 mois d'avance sur objectif annuelle) rnrnSuis je en droit de reclamer cette prime annuelle au prorata des resultats au 11 octobre, date de mon départ? rnrnMerci de votre aide. rnrnRichard